

Zeitschrift: Monuments vaudois
Herausgeber: Association Edimento - pour le patrimoine
Band: 7 (2017)

Artikel: Claude Jaccottet et la restauration de l'Élysée à Lausanne (1974-1980)
Autor: Neipp, Anne-Gaëlle
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1053357>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Claude Jaccottet et la restauration de l'Élysée à Lausanne (1974-1980)

Anne-Gaëlle Neipp

Importante figure de la restauration en Suisse romande de la seconde moitié du XX^e siècle, l'architecte Claude Jaccottet (1915-2000) a dirigé un grand nombre de chantiers, principalement sur des églises et des châteaux, la maison de maître de l'Élysée, en tant que maison de campagne, faisant figure d'exception¹. Après des études à l'École polytechnique de Zurich (1933-1937), il entreprend la construction de plusieurs immeubles locatifs et de villas en parallèle de ses activités de restaurateur. Très impliqué dans ce domaine, il participe à de nombreuses commissions, dont la CFMH, et contribue au développement de la littérature scientifique sur le patrimoine bâti helvétique, au travers, notamment, de la Commission cantonale pour la rédaction des Monuments d'art et d'histoire et du Groupe de publication des petits guides des monuments. Soucieux de la conservation du patrimoine régional, Jaccottet est également l'initiateur, dès 1974, du recensement architectural du canton de Vaud².

Si durant son premier chantier de restauration à l'abbaye de Saint-Maurice (1942-1950), sous la surveillance de l'expert fédéral Linus Birchler (1893-1967), il prend beaucoup de libertés par rapport à la substance historique conservée³, son attitude change lors de ses chantiers postérieurs à la Charte de Venise (1964). Il tente alors de prendre en considération cette dernière et d'en appliquer les principes du mieux possible. Ainsi, il privilégie le respect du monument et de son histoire plutôt que la restitution d'un état ancien mal documenté. De même, il favorise la collaboration pluridisciplinaire, comme le préconisent les Chartes

d'Athènes puis de Venise⁴, en ayant recours à des spécialistes pour chaque type d'intervention⁵. L'étude du chantier de la maison de maître de l'Élysée (1974-1980) montre l'approche de Jaccottet face à la restauration, à l'histoire et à l'art de l'édifice.

HISTOIRE DE LA MAISON DE L'ÉLYSÉE ET DE SES PROPRIÉTAIRES

Le domaine qui abrite aujourd'hui l'Élysée était autrefois occupé par l'église Saint-Théodule, transformée en maison entre 1543 et 1723⁶. En 1776, lors du rachat de la propriété du Petit Ouchy par Henri de Mollins de Montagny (1729-1811), cette demeure, qu'il nomme «maison vieille», existe toujours. Appuyée contre cette dernière, il fait construire une grange et édifier une nouvelle maison de maître (1780-1783), celle que l'on peut encore voir actuellement, et qu'il baptise «Grande maison Montagny»⁷. Selon Marcel Grandjean, l'architecte de ce chantier est Abraham Fraisse (1723-1797), élève de Gabriel Delagrange. Il construit l'édifice d'après des plans étrangers, peut-être hollandais, probablement fournis par le propriétaire, dans un style baroque peu courant pour la région⁸. À la mort d'Henri, en 1811, ses enfants héritent du domaine et le revendent rapidement à Valentin de Satgé Saint-Jean qui renomme alors la maison «Élysée».



1 L'Élysée, façade sud, état actuel. Le fronton est sculpté aux armes des Fontaines de Cramayel en 1930; à gauche, l'annexe construite pour William Haldimand vers 1846 (photo A.-G. Neipp).

En 1844, c'est William Haldimand (1784-1862), établi au Denantou depuis 1838, qui rachète la maison pour la louer à des hôtes anglais et suisses. Environ deux ans plus tard, il détruit les granges et les écuries du XVIII^e siècle, ainsi que la « maison vieille », et ajoute une annexe, au sud de la face ouest, à la « Grande maison Montagny » (**fig. 1-2**). Au décès d'Haldimand, Victor-César-Louis de Constant (1814-1902) entre en possession du domaine et fait exécuter certaines modifications à la maison de maître comme la pose d'un perron à deux rampes au sud, l'abaissement des fenêtres, ou encore la réfection des trois pièces principales du rez-de-chaussée.

En 1873, Gustave Perdonnet (1822-1913) acquiert le domaine, mais, comme il réside à Mon-Repos, il le loue également à de riches étrangers. En 1917, après plusieurs ventes au début du XX^e siècle, l'Élysée entre en possession de l'industriel Oscar Dollfus (1875-1963) qui, au contraire de ses prédécesseurs, vit dans la maison et va par conséquent l'aménager et l'agrandir. Il fait notamment construire par l'architecte Adolphe Burnat la grande annexe nord-ouest⁹ (**fig. 4**) et remplace l'escalier du grand vestibule à l'intérieur de la maison. À l'extérieur, il fait sculpter ses armes sur le fronton sud et ajouter le trigramme « ODJ »¹⁰ à la balustrade en fer forgé de l'entrée sud.

En 1930, la maison est vendue à la Société foncière Élysée-Petit-Ouchy et est habitée par la marquise de Cramayel, Ada Mary Latta, et son mari, Maurice Paul Richard Fontaine. Ce dernier remplace les armes Dollfus par les siennes, représentées par une fontaine, encore

visible aujourd'hui (**fig. 1**). Finalement, en 1971, l'Élysée est rachetée par l'État de Vaud qui projette rapidement d'y établir le Musée cantonal de l'estampe, ainsi que des salles de réception¹¹, ce qui entraîne la restauration par Jaccottet.

DESCRIPTION

La maison de maître de l'Élysée comprend deux niveaux de caves partiellement voûtées, un rez-de-chaussée et un premier étage. Les fenêtres, à arcs surbaissés délardés, munies de tablettes saillantes sauf sur la façade ouest, se présentent en deux registres, marquant les deux étages au-dessus du sol (**fig. 1-4-5**).

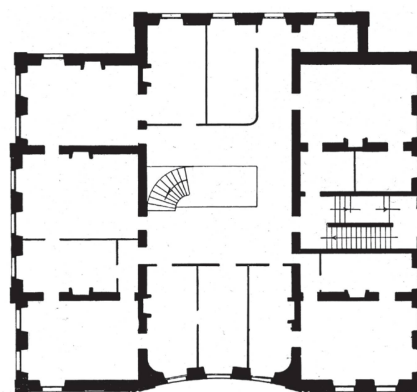
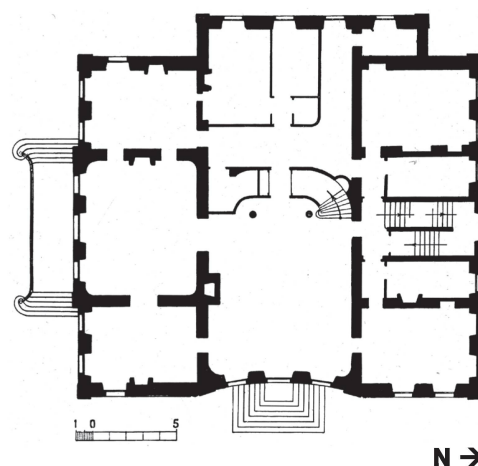
La façade d'apparat à l'est, dont le rythme des fenêtres est 2-3-2, est la plus élaborée et la plus baroque : en effet, sa partie centrale, en retrait et légèrement concave, est contraire aux règles de l'architecture classique. La partie médiane est constituée de pierres appareillées, au parement à refends horizontaux. Elle est couronnée d'une lucarne cintrée entourée du même traitement décoratif à refends et de deux volutes latérales accolées à des urnes ; l'ensemble forme une sorte de fronton. La partie centrale attire l'attention par des motifs végétaux sculptés soulignant les tables latérales, par des agrafes à la clef de chaque fenêtre et par des entrelacs recouvrant les allèges des trois fenêtres du premier étage (**fig. 5**).

2 L'Élysée, vue du sud-ouest, vers 1857-1862, photo d'Adrien Constant de Rebecque ou d'André Schmid (© MHL).



La façade sud, deuxième façade d'apparat, côté jardin, possède un avant-corps peu saillant de pierres appareillées lisses. Son rythme est le même que celui de la façade orientale, à la différence près que le perron est de la largeur de l'avant-corps, alors que sur la façade est, l'escalier ne mène qu'à la porte. Les deux façades étaient sans doute de composition plus proche à l'origine, la pose du perron à deux rampes de Victor-César-Louis de Constant remplaçant un simple degré droit de la largeur de la porte. L'avant-corps est, lui aussi, délimité par des tables latérales ornementées, mais seules la porte et la fenêtre qui la domine sont agrémentées d'agrafes. Un fronton curviligne, dont les volutes renversées s'aplatissent contre des urnes semblables à celles de la façade est, surplombe l'ensemble. Le centre du fronton est percé d'une baie circulaire et richement sculpté aux armes des Fontaine de Cramayel (**fig. 1**).

La façade ouest, plus simple, a été fortement modifiée par l'ajout de l'annexe avec la terrasse de William Haldimand, vers 1846, à l'angle sud (**fig. 2**) et par celle d'Oscar Dollfus, vers 1917, au nord (**fig. 4**). La façade nord est quant à elle finement travaillée, bien que son rôle soit surtout utilitaire. Elle possède un étroit avant-corps qui marque l'escalier de service. Son rythme, 3-1-3, diffère de ceux des deux façades d'apparat. Malgré sa fonction moins prestigieuse, elle possède un pignon de lucarne à couronnement curviligne et à ailerons, d'une grande finesse. Le corps central reprend certains éléments de la façade orientale : les tables latérales ornementées, les agrafes des clefs de la porte et de la fenêtre, et l'allège décorative sous la fenêtre (**fig. 4**)¹².



3 Plan du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage (Frédéric GILLIARD & Henri MEYER, Le Canton de Vaud I, Zurich/Leipzig 1925 [La Maison bourgeoise en Suisse 15]).



4 L'Élysée, façade nord, état actuel. À droite, l'annexe construite vers 1917 pour Oscar Dollfus (photo Fabienne Hoffmann).

Bien que, pour Marcel Grandjean, Abraham Fraisse travaille d'après des plans étrangers qui lui ont probablement inspiré le corps central concave de la façade est, il y fait de nombreuses modifications et ajouts personnels, notamment pour la façade nord¹³. Entre 1775 et 1780, l'architecte forme son style définitif, que l'on retrouve dans de nombreux éléments à l'Élysée, qui se caractérise selon Grandjean par «l'utilisation des refends horizontaux, la fragmentation de la décoration par étage [...], l'ornementation des chaînes au moyen de tables rectangulaires [...], l'adoption des avant-corps à pignon de lucarne [...]»¹⁴.

Le rez-de-chaussée (fig. 3) est constitué des principales pièces d'apparat: deux salons donnant sur la face sud du bâtiment, une salle à manger à l'angle sud-ouest et un grand hall dans la continuité de l'entrée principale de la façade est, ainsi qu'une bibliothèque à l'angle nord-est et des chambres dans la partie ouest. Le grand salon (fig. 6), qui se trouve dans l'axe de l'entrée sud, face au jardin, possède un plancher de bois à trame losangée, ainsi que des boiseries de style Louis XV, transformées en 1863 sous Victor-César-Louis de Constant, et surtout, en 1917, par Oscar Dollfus. La bibliothèque présente une paroi de boiseries à pilastres cannelés dans un style du début du XIX^e siècle. Le premier étage ne possède que quelques restes de boiseries anciennes, ainsi que deux cheminées. La pièce de l'angle sud-est est ornée d'un parquet marqueté du XVIII^e siècle, récupéré de l'ancienne maison Vullyamoz à Lausanne¹⁵.

La maison de l'Élysée s'avère donc être un monument plus complexe qu'il n'y paraît de premier abord, chaque époque ayant laissé une trace marquante, ou du moins visible.

LA RESTAURATION DE 1974-1980

Les seules recherches spécifiques sur la campagne de l'Élysée sont publiées entre 1981 et 1986 par Françoise Belperrin, Monique Fontannaz et Marcel Grandjean suite aux études historiques entreprises pour la restauration de Jaccottet¹⁶. Ainsi, depuis les années 1980, aucune étude de l'édifice n'a été publiée, bien que ses façades aient fait l'objet d'une restauration par l'architecte Gabriele M. Rossi entre 1999 et 2003¹⁷. L'analyse de la restauration de Jaccottet nécessite donc le recours à son fonds d'archives conservé aux Archives cantonales vaudoises (ACV)¹⁸, ainsi qu'à celui du restaurateur Théo-Antoine Hermanès, qui participe au chantier, déposé aux Archives de la Ville de Genève (AVG)¹⁹.

ENJEUX ET DÉROULEMENT

Suite au rachat de la maison de l'Élysée par le canton de Vaud, le projet d'y installer des salles de réception et un cabinet d'estampes va impliquer et diriger la restauration de l'édifice²⁰. La nouvelle affectation se présente ainsi: les salles de réception du Conseil d'État au rez-de-chaussée dans les plus belles pièces de la maison, deux salles de conférence au premier étage, et le reste des espaces, les moins nobles, à savoir les sous-sols, une partie du premier étage, les combles et l'annexe, dévolus au musée²¹.

Le travail débute en 1974 par des relevés des lieux, un dossier technique et deux avant-projets qui débouchent sur le



5 L'Élysée, façade est, état actuel
(photo A.-G. Neipp).

projet définitif de 1976. Les travaux sont effectués entre 1977 et 1980 et l'inauguration de l'Élysée a lieu le 4 novembre 1980²². Suite à la restauration, en plus des publications des historiens de l'art, une phase de documentation est entreprise (1982-1983), lors de laquelle des relevés des façades avant et après restauration sont réalisés par le bureau Archéotech²³, probablement d'après les relevés établis à la demande de Jaccottet avant et durant les travaux²⁴. Dès 1984, le chef du Service des bâtiments de l'État, Jean-Pierre Dresco, décide de réaliser une plaquette²⁵ documentant la restauration, comprenant des textes explicatifs des travaux par les différents intervenants, ainsi qu'une partie des articles historiques du *Guide*²⁶, avec l'accord de la Société d'histoire de l'art en Suisse²⁷.

Lors de la restauration, Claude Jaccottet s'entoure de nombreux professionnels, dont le bureau Archéotech de Lausanne, pour les relevés archéologiques, ainsi que de Théo-Antoine Hermanès et son atelier Crephart, pour l'examen des façades, la restauration des papiers peints et les sondages intérieurs, qui permettront de préciser les chantiers successifs²⁸. En plus de ces spécialistes, une commission de construction est composée d'André Gavillet, chef du Département des finances, François Payot, chancelier d'État et Jean-Pierre Dresco, architecte cantonal, sous la surveillance de la CFMH²⁹, représentée par son président Alfred A. Schmid et par l'expert Pierre Margot³⁰. Le cahier des charges de Jaccottet comprend l'avant-projet, le projet définitif, les études de détails, les devis, les dessins d'exécution, l'appel et l'examen des soumissions, l'établissement des comptes et surtout la direction générale des travaux et la conduite du chantier³¹. Ainsi, il intervient

principalement en amont de la restauration. Il élabore son projet et s'assure de sa bonne exécution, mais laisse les spécialistes pratiquer leur travail sans interférer, valorisant l'interdisciplinarité de cette restauration.

Les interventions extérieures touchent relativement peu les façades, à l'exception de la suppression d'ajouts tels que la marquise en fer et en verre de la façade est³², en trop mauvais état pour être conservée (**fig. 7**), les contrevents³³ et la tente du perron sud. La toiture est cependant fortement remaniée : épurée de ses lucarnes, de la grande verrière à l'ouest, de la moitié de ses souches de cheminées et de quelques tabatières, elle subit une réfection complète avec la pose de nouvelles tuiles sur le bâtiment principal, les anciennes étant récupérées pour l'annexe.

Lors de l'examen des façades par l'atelier Crephart, deux enduits originaux sont retrouvés : l'un en ocre jaune, badiéonné à la chaux, sur la façade est, et l'autre gris foncé sur la molasse. L'enduit clair étant en relativement bon état, il est conservé, partiellement réparé et peint en jaune. La molasse, quant à elle, fait l'objet de quelques changements de pierres ou de réparations avec des rhabillages au mortier de chaux, ciment et poudre de molasse, mis au point par le laboratoire de restauration de l'École polytechnique fédérale de Lausanne³⁴. Pour la façade est, les escaliers sont refaits d'après des sondages archéologiques entrepris par Werner Stöckli, archéologue à Moudon³⁵, et deux fenêtres bouchées tardivement sont rouvertes. Quatre fenêtres murées sont également rouvertes du côté est de la façade nord³⁶.



6 Le grand salon après la restauration de 1974-1980 (ACV, PP 546/1092 A).

Les soubassements, constitués d'un mortier de ciment découvert en 1974 lors des fouilles archéologiques et gardant l'humidité à l'intérieur de l'édifice, nécessitent une intervention pour la sauvegarde des espaces intérieurs. Trois possibilités d'intervention sont proposées, la moins chère étant finalement retenue. Elle consiste en un rhabillage au mortier bâtard³⁷ en plusieurs couches, la dernière comprenant de la poudre de molasse. Suite à cela, l'assainissement des murs est entrepris³⁸.

Du fait de la nouvelle affectation du bâtiment, les interventions à l'intérieur sont plus importantes: les planchers sont renforcés par un système mixte liant la poutraison ancienne à une chape de béton armé³⁹. Les sols du rez-de-chaussée et du premier étage sont partiellement conservés et restaurés. Celui du grand salon est remplacé par un parquet identique à celui trouvé avant les travaux. Les menuiseries et les boiseries du XVIII^e siècle, transformées à plusieurs reprises au XIX^e siècle et encore au début du XX^e siècle avec Dollfus, sont réparées dans la mesure du possible, lessivées, parfois même décapées, et repeintes dans des teintes d'origine. On y ajoute des éléments neufs pour les compléter (fig. 6)⁴⁰. Finalement, des papiers peints anciens de la «collection de Genève» et des papiers à peindre sont posés par l'atelier Crephart, suite à la découverte, sous les plâtres et les badigeons, de fragments dont les plus anciens remontent à la fin du XVIII^e siècle. Dans le grand salon est appliqué un papier à fond gris-perle et motifs végétaux verts et orange, réimprimé en 1930 d'après des matrices de bois originales dans la manufacture de

Grandchamp, à Genève, et choisi pour la proximité de ses motifs et de ses couleurs avec les fragments retrouvés⁴¹. Ainsi, la restauration du décor intérieur vise à conserver un maximum d'éléments anciens tout en intervenant volontiers afin de recréer une ambiance la plus proche possible de celle de la fin du XVIII^e siècle et de la première moitié du XIX^e siècle, que ce soit par le choix des couleurs des boiseries ou la pose de papiers peints dont les matrices remontent à cette période-là⁴².

La distribution intérieure du bâtiment est généralement conservée, à l'exception du premier étage, où une grande salle orientée d'est en ouest est créée à des fins muséographiques⁴³. Les espaces de réception sont meublés grâce à la collection Zourbroude, entrée en possession de l'État en 1935, à la mort de la dernière descendante de la famille, Eugénie Zourbroude, et stockée provisoirement au château de La Sarraz durant quarante ans. Ainsi, trois salons de l'Élysée sont aménagés avec du mobilier du XVIII^e siècle, en accord avec la direction prise par la restauration certes, mais sans lien avec l'histoire de l'édifice⁴⁴.

L'annexe nord subit encore davantage de modifications, avec l'installation d'une dalle de béton coulée à mi-hauteur dans l'ancien garage, pour accueillir le futur dépôt des collections, et la construction d'escaliers et d'ascenseurs⁴⁵.

LA RESTAURATION DE JACCOTTET

FACE À LA CHARTE DE VENISE

La Charte de Venise [...] a été le guide des artisans de cette restauration. On maintint en place le maximum d'éléments anciens en limitant dans toute la mesure du possible les interventions et les apports nouveaux. [...] le souci constant des responsables du projet resta, tout au long du chantier, le respect de l'esprit et de la matière d'origine⁴⁶.

Claude Jaccottet éclaire et justifie son intervention par ces termes, mais suit-il vraiment aussi fidèlement qu'il le laisse entendre les principes de la Charte de Venise ?

La restauration, découlant de la volonté de réaffecter le bâtiment, correspond à l'article 5 de la Charte de Venise, qui préconise l'affectation des édifices pour leur sauvegarde, tout en respectant leur ordonnance et leur décor⁴⁷. L'emplacement d'un musée et de salles de réception dans la maison de maître permet de satisfaire à cette exigence, bien que certains espaces intérieurs (premier étage) aient été modifiés pour des raisons muséographiques.

La préparation de la restauration, passant par des fouilles archéologiques, des travaux de sondages et l'élaboration d'une chronologie des chantiers successifs, répond quant à elle à la nécessité de se documenter en vue de respecter la substance ancienne, véhiculée par l'article 9⁴⁸. De même, la plaquette explicative de la restauration, rédigée en 1986, se réfère aux principes de documentation de l'article 16⁴⁹. À l'occasion de cette publication, Jaccottet souligne d'ailleurs l'importance de présenter l'état avant restauration, sur la page gauche, et l'état après restauration, sur la droite, afin de faciliter la lecture, permettant «une transmission expressive, objective et rigoureuse de l'information»⁵⁰ et rendant les modifications et interventions bien visibles. Cette volonté de transparence se retrouve chez le restaurateur Hermanès, pour lequel la restauration doit être distinguable des parties originales : «Il ne faut absolument pas piquer les pierres pour leur donner une surface endommagée, car cela devient un faux»⁵¹, conformément à l'article 12 de la charte⁵².

Suivant l'article 3, qui demande à ce que soit sauvegardé «tout autant l'œuvre d'art que le témoin d'histoire»⁵³, Jaccottet s'efforce de conserver les témoignages des différentes époques : annexes, armoiries des Fontaines, etc., tout en valorisant l'état d'origine qui dénote d'une plus grande cohérence architecturale. Pour ce faire, il supprime les contrevents des façades et pratique une épuration drastique de la toiture.



7 L'Élysée, façade est, état avant restauration. La marquise de l'entrée (vers 1917-1924) sera supprimée lors de l'intervention de 1974-1980 (ACV, PP 546/1092 A).

L'article 11 suscite l'interprétation la plus problématique, car il souligne à la fois la nécessité de conserver les apports de chaque époque, «l'unité de style n'étant pas un but à atteindre au cours d'une restauration», et accepte la suppression d'éléments ne présentant «que peu d'intérêt»⁵⁴. La complexité et le danger de cet article résident dans ses zones d'ombre qui permettent des interprétations variées. En effet, dans le cas de l'Élysée, les ajouts postérieurs, comme les lucarnes, la marquise, les contrevents et la tente du perron sud ne devraient pas être éliminés, si l'on suit les recommandations du début de l'article; néanmoins, ils ont été considérés par Jaccottet comme des éléments de «peu d'intérêt», nuisibles à la lecture des façades et à la vision d'ensemble. Cette suppression permet un retour à l'état d'origine des façades du XVIII^e siècle⁵⁵, qui va à l'encontre de la première phrase de l'article. Jaccottet et Hermanès, dans un article paru au début de la restauration, affirment en accord avec la charte que restaurer ne vise pas à rétablir un état original, mais sert à assurer la pérennité de l'état

existant. Ils ajoutent néanmoins que l'on se doit d'enlever les adjonctions clairement nuisibles, ce qui semble être une justification de leurs interventions à l'Élysée⁵⁶.

La restauration des planchers par une technique ultra-moderne pour l'époque, utilisant du béton armé, peut être justifiée par l'article 10 de la Charte de Venise, mais uniquement par son début. En effet, l'emploi de techniques modernes est accepté pour autant qu'il soit «garanti par l'expérience»⁵⁷, ce qui est loin d'être le cas ici, vu que le recours à cette technique est une première⁵⁸. Alors que les autres articles de la charte sont suivis à la lettre, ici, l'intervention des ingénieurs correspond davantage à la cinquième résolution de la Charte d'Athènes⁵⁹, qui valorise l'emploi de techniques modernes, à condition qu'elles soient invisibles.

Finalement, il faut noter un traitement différencié entre la maison de maître, pour laquelle on cherche autant que possible à revenir à l'état du XVIII^e siècle, par souci «d'authenticité» – terme si problématique de la Charte de Venise⁶⁰ –, et l'annexe, à caractère principalement utilitaire, où l'on conserve plus volontiers les témoins des différentes époques. Par exemple, les contrevents sont enlevés des façades de la maison de maître⁶¹ pour permettre une meilleure lecture de l'architecture, alors qu'ils sont conservés à l'annexe, comme témoins historiques⁶². Ainsi c'est la valeur d'art, théorisée par Riegl, qui prime pour la restauration de la maison, alors que c'est celle d'histoire qui importe pour l'annexe, voire celle d'usage lors de la pose de la chape de béton pour le dépôt⁶³.

Le choix de restauration pour le soubassement est lui aussi significatif, puisque entre la reconstruction en molasse de quinze à vingt centimètres, la pose d'un parement en molasse artificielle à base de résine époxy et le rhabillage au mortier, c'est cette dernière option qui est choisie⁶⁴. Bien sûr, son coût moins élevé que les autres explique en partie cette décision, mais elle est aussi la seule qui respecte les principes de la Charte de Venise. Une reconstruction en molasse nuirait à la matérialité de l'œuvre, protégée par l'article 9, tandis qu'un parement artificiel s'éloignerait des techniques traditionnelles recommandées par l'article 10⁶⁵. Le rhabillage au mortier maintient la matérialité de ce qu'il reste de pierre, s'appliquant sur elle et la protégeant des intempéries, tout en utilisant une technique à base de matériaux traditionnels. De plus, la restauration du soubassement propose une vision moderne pour l'époque, d'ailleurs encore employée aujourd'hui, notamment à la collégiale de Berne.

LA CHARTE DE VENISE, UN MODÈLE ?

Suite à la publication de la Charte de Venise, la pratique de la restauration de Claude Jaccottet évolue vers une tendance moins interventionniste qu'à ses débuts. À l'Élysée, au contraire de ce qu'il avait réalisé à l'abbaye de Saint-Maurice, il s'efforce de suivre à la lettre les principes de la charte et de conserver au maximum la matière originale. Si, dans l'ensemble, il l'applique scrupuleusement, évitant toute intervention créative, lourde ou non documentée, il opère malgré tout un retour à un état proche de celui de la fin du XVIII^e siècle, notamment pour la maison de maître, supprimant les ajouts postérieurs que sont la marquise, les lucarnes et les contrevents. Il satisfait en cela à l'unité d'ensemble si chère à Alfred A. Schmid, président de la Commission fédérale. Pour l'annexe, au contraire, il valorise l'histoire de l'édifice, conservant les anciennes tuiles et les contrevents, ceci probablement en raison de la moins grande valeur artistique de cette partie.

D'une façon générale, la restauration de l'Élysée peut être perçue comme exemplaire. Même trente-cinq ans après, elle paraît toujours novatrice, une bonne partie des choix faits lors de ce chantier ayant été appliquée à la restauration d'autres édifices, comme la technique du rhabillage au mortier employée récemment à la collégiale de Berne. La restauration des façades réalisée entre 1999 et 2003 ne modifie d'ailleurs pas significativement l'apparence générale donnée à l'édifice en 1980, puisqu'elle conserve la couleur jaune des enduits et le gris de la molasse, refaits par Jaccottet d'après les teintes du XVIII^e siècle. La seule modification importante est la suppression des contrevents de la façade nord et de l'annexe (**fig. 4**). Ceux de la façade nord, qui avaient été laissés à cause des boiseries intérieures qui obstruaient les fenêtres, sont remplacés par des plaques de verre, faisant écho aux deux panneaux extérieurs du musée. L'enlèvement des derniers contrevents existants vise sans doute à un effet d'uniformisation entre la maison de maître et l'annexe, au détriment de l'aspect historique.

Ainsi, même si la Charte de Venise change la pratique des restaurateurs, les forçant à considérer et respecter les différentes étapes historiques, que cela soit vers 1980 avec Jaccottet ou plus tard avec Rossi, le retour à un état d'origine unifié, parfois défini comme «authentique», reste malgré tout omniprésent. On assiste même à un retour en arrière avec l'intervention de Rossi, car rien dans la Charte de Venise ne justifie cette suppression des contrevents. La maison servant aussi de lieu de réception pour le Conseil d'État, c'est probablement davantage une volonté d'uniformisation et un retour à un XVIII^e siècle plus «prestigieux» qui dirige cette seconde restauration.

NOTES

¹ Claude Jaccottet a restauré, entre autres, les églises de Coppet, Saint-François à Lausanne et Saint-Étienne à Moudon, ainsi que les châteaux de Lutry, Morges et Vufflens. Pour une liste plus détaillée de ses restaurations, voir l'introduction à l'inventaire du fonds aux ACV, PP 546, fonds Claude Jaccottet, p. 3.

² Voir l'inventaire du fonds (cf. note 1), p. 3.

³ Dave LÜTHI, «Conservation et restauration en Suisse romande 1950-2000», in *Patrimonium. Conservation et archéologie des monuments en Suisse 1950-2000*, Zurich 2010, pp. 426, 429, 460-461 et 466.

⁴ Chartes d'Athènes (1931) et de Venise (1964), textes disponibles en ligne sur <http://www.icomos.org/fr/chartes-et-normes>.

⁵ Pour les éléments biographiques de Claude Jaccottet, voir l'inventaire du fonds aux ACV (cf. note 1), pp. 2-4.

⁶ Marcel GRANDJEAN, *La ville de Lausanne I*, Bâle 1965 (MAH Vaud I), p. 274; Marcel GRANDJEAN, *Lausanne IV: villages, hameaux et maisons de l'ancienne campagne lausannoise*, Bâle 1981 (MAH Vaud IV), p. 17.

⁷ Françoise BERPERRIN, «Les propriétaires», in *Maison et musée de l'Élysée à Lausanne*, Berne 1981 (Guides de monuments suisses 286), p. 2.

⁸ Marcel GRANDJEAN, «Conclusion», in *Maison* 1981 (cf. note 7), pp. 9-10.

⁹ MAH Vaud IV, p. 20.

¹⁰ «OD» représente les initiales de Dollfus et le «J» celles de sa femme, Suzanne Jungck.

¹¹ L'ensemble de ce chapitre est inspiré par: BERPERRIN 1981 (cf. note 7); Monique FONTANNAZ, «Les bâtiments», in *Maison* 1981 (cf. note 7), pp. 2-5.

¹² L'ensemble de ce chapitre est inspiré par: MAH Vaud IV, pp. 20-22; Monique FONTANNAZ, «Description», in *Maison* 1981 (cf. note 7), pp. 6-7.

¹³ Les ajouts personnels de Fraisse sont les frontons ajourés, les couronnements fantaisistes des tables, les allèges au décor découpé, ainsi que l'ensemble de la façade nord. Voir MAH Vaud IV, p. 25.

¹⁴ *Maison* 1981 (cf. note 8), p. 10.

¹⁵ MAH Vaud IV, pp. 22-23; *Maison* 1981 (cf. note 12), p. 8.

¹⁶ Il s'agit de: MAH Vaud IV, pp. 17-25; *Maison* 1981 (cf. note 7); *Élysée, Petit-Ouchy*. Canton de Vaud, Département des travaux publics, Service des bâtiments, Lausanne 1986 (Publication du Service des bâtiments 8).

¹⁷ Informations aimablement transmises par Tamara Robbiani, archiviste au Service immeubles, patrimoine et logistique de l'État de Vaud.

¹⁸ ACV, PP 546/1092, 1092A et 1093.

¹⁹ AVG, fonds Crephart-Hermanès (non inventorié), cotes provisoires des classeurs: 2012.P4/223, 2012.P4/224 et 2012.P4/225.

²⁰ *Maison* 1981 (cf. note 7), p. 12.

²¹ Claude JACCOTTET, «La restauration», in *Élysée* 1986 (cf. note 16), p. 15.

²² «Chronologie des travaux», in *Élysée* 1986 (cf. note 16), p. 51.

²³ ACV, PP 546/1093, relevés de façades par Archéotech.

²⁴ «M. Jaccottet propose d'effectuer un relevé complet des façades du bâtiment avant le démontage des échafaudages. La commission accepte la proposition, ce relevé précis étant un facteur indispensable pour avoir un document valable pour l'avenir». AVG, fonds Crephart-Hermanès, 2012.P4/223, Commission de construction, procès-verbal du 26 juillet 1979.

²⁵ *Élysée* 1986 (cf. note 16).

²⁶ *Maison* 1981 (cf. note 7).

²⁷ ACV, PP 546/1092, lettre de Jean-Pierre Dresco à Claude Jaccottet, 14 août 1984.

²⁸ Les autres spécialistes sont: l'architecte Ronald Gaberell pour la restauration intérieure; les ingénieurs civils Bernard Janin et Tell Girard pour le renforcement des planchers; et les architectes Michel Buri et Serge Candolfi pour l'aménagement muséographique. Voir: *Élysée* 1986 (cf. note 16), p. 3.

²⁹ MAH Vaud IV, p. 20.

³⁰ ACV, PP 546/1092, lettre d'Alfred A. Schmid à Claude Jaccottet, 4 février 1986.

³¹ ACV, PP 546/1092, «Contrat entre maître de l'ouvrage et architecte», 14 octobre 1977.

³² La marquise est réalisée entre 1917 et 1924. Voir: *Élysée* 1986 (cf. note 16), p. 17.

³³ Les contrevents datent du milieu du XIX^e siècle.

³⁴ ACV, PP 546/1092, Claude Jaccottet, «Lausanne: bâtiment de l'Élysée: restauration extérieure».

³⁵ ACV, PP 546/1092, Werner Stöckli, «Analyse archéologique en 1978», 23 mars 1978.

³⁶ ACV, PP 546/1092, Claude Jaccottet, «Lausanne: Élysée: Bâtiment principal», 10 février 1976.

³⁷ Le mortier bâtard est un mélange de mortier de ciment et de chaux hydraulique.

³⁸ *Élysée* 1986 (cf. note 16), pp. 16-27.

³⁹ Bernard JANIN & Tell GIRARD, «Les ingénieurs», in *Élysée* 1986 (cf. note 16), pp. 36-37.

⁴⁰ Ronald GABERELL, «Restauration intérieure», in *Élysée* 1986 (cf. note 16), pp. 34-35.

⁴¹ Théo-Antoine HERMANÈS, «Surfaces et papiers peints», in *Élysée* 1986 (cf. note 16), p. 47.

⁴² *Maison* 1981 (cf. note 12), p. 8.

⁴³ Michel BURI & Serge CANDOLFI, «Aménagement muséographique», in *Élysée* 1986 (cf. note 16), p. 38.

⁴⁴ François PAYOT, «Secteur «réception» mobilier», in *Élysée* 1986 (cf. note 16), p. 43.

⁴⁵ ACV, PP 546/1092, Claude Jaccottet, «Lausanne: Élysée: Petite Maison», 10 février 1976.

⁴⁶ *Élysée* 1986 (cf. note 16), p. 15.

⁴⁷ Charte de Venise, § 5.

⁴⁸ «La restauration est une opération qui doit garder un caractère exceptionnel. Elle a pour but de conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument et se fonde sur le respect

de la substance ancienne et de documents authentiques. Elle s'arrête là où commence l'hypothèse [...] La restauration sera toujours précédée et accompagnée d'une étude archéologique et historique du monument». Charte de Venise, § 9.

⁴⁹ «Les travaux de conservation, de restauration et de fouilles seront toujours accompagnés de la constitution d'une documentation précise sous forme de rapports analytiques et critiques illustrés de dessins et de photographies. [...] Cette documentation sera déposée dans les archives d'un organisme public et mise à la disposition des chercheurs; sa publication est recommandée». Charte de Venise, § 16.

⁵⁰ ACV, PP 546/1092, lettre de Claude Jaccottet à Jean-Pierre Dresco, 29 mai 1985.

⁵¹ AVG, fonds Crephart-Hermanès, 2012.P4/223, lettre de Théo-Antoine Hermanès à Ronald Gaberell, 5 juin 1979.

⁵² «Les éléments destinés à remplacer les parties manquantes doivent s'intégrer harmonieusement à l'ensemble, tout en se distinguant des parties originales, afin que la restauration ne falsifie pas le document d'art et d'histoire». Charte de Venise, § 12.

⁵³ Charte de Venise, § 3.

⁵⁴ Charte de Venise, § 11.

⁵⁵ *Élysée* 1986 (cf. note 16), p. 17.

⁵⁶ Théo-Antoine HERMANÈS, Claude JACCOTTET *et al.*, «Réflexions sur les limites de la restauration», in *Alliance culturelle romande* 21, 1975, p. 41.

⁵⁷ Charte de Venise, § 10.

⁵⁸ *Élysée* 1986 (cf. note 16), pp. 36-37.

⁵⁹ Charte d'Athènes, résolution 5 et § 4.

⁶⁰ «Chargées d'un message spirituel du passé, les œuvres monumentales des peuples demeurent dans la vie présente le témoignage vivant de leurs traditions séculaires. L'humanité, qui prend chaque jour conscience de l'unité des valeurs humaines, les considère comme un patrimoine commun, et, vis-à-vis des générations futures, se reconnaît solidairement responsable de leur sauvegarde. Elle se doit de les leur transmettre dans toute la richesse de leur authenticité». Charte de Venise, préambule.

⁶¹ Seuls les contrevents des quatre fenêtres orientales de la façade nord sont conservés, car ils cachent les fenêtres bouchées.

⁶² *Élysée* 1986 (cf. note 16), p. 17.

⁶³ Alois RIEGL, *Le culte des monuments, son essence, sa genèse*, trad. par Daniel Wiczorek, Paris 1984, pp. 73-85 (valeur d'histoire), 89-94 (valeur d'usage) et 94-119 (valeur d'art).

⁶⁴ *Élysée* 1986 (cf. note 16), p. 26.

⁶⁵ Charte de Venise, § 9-10.